

Centre d'art et de photographie de Lectoure

Offre d'emploi

Responsable de la médiation et de l'action culturelle

CDI / 35 heures par semaine / annualisé

Contexte

Structure associative axée sur les implications de la photographie et de l'image dans la création contemporaine, le Centre d'art et de photographie de Lectoure (CAPL) associe une programmation permanente à un festival annuel, *L'été photographique de Lectoure*, créé en 1990.

Lieu de production, de diffusion, d'échanges et d'expérimentation, il favorise l'émergence de nouvelles formes artistiques et la rencontre entre les artistes et le public. Situé sur un territoire rural et agricole, au centre de Lectoure (4 000 habitants), la Maison de Saint-Louis, ancienne aumônerie spécialement rénovée et mise à disposition par la ville, abrite ses bureaux et salles d'exposition.

Le CAPL est porté juridiquement, depuis 1987, par l'association Arrêt sur images. Il est financé par la DRAC Occitanie, la région Occitanie, le département du Gers et la ville de Lectoure. Il est adhérent des réseaux Diagonal, d.c.a, LUX, air de Midi et LMAC.

Lieu de référence, à l'échelle de la région Occitanie, dans le domaine de la photographie et de l'art contemporain, le CAPL a été labellisé par le ministère de la culture, en 2020, Centre d'art contemporain d'intérêt national (CACIN). Les candidats devront, en conséquence, se référer au décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 (relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques [www.legifrance.gouv.fr]) et à l'arrêté du 5 mai 2017 (fixant le cahier des missions et des charges relatives à ce label).

Missions

Sous l'autorité de la direction du CAPL :

- Concevoir la politique de médiation culturelle du CAPL par la mise en valeur des expositions temporaires (notamment pendant le festival d'été), des résidences et programmations culturelles ;
- Valoriser auprès des différents publics les actions du CAPL par différents moyens : actions de médiation, visites commentées, visites guidées, visites décalées, ateliers de pratiques artistiques, etc. ;
- Poursuivre et développer la politique de sensibilisation à la photographie et plus largement à l'art contemporain ;
- Concevoir des actions de médiation en direction de différents types de publics, veiller à leur mise en place, leur planification, leur coordination et leur suivi ;
- Concevoir et mettre en place des ateliers de pratiques artistiques, des projets ponctuels, avec ou sans intervenants (artistes ou autres) en lien avec la programmation ;
- Accueillir les publics, notamment des groupes, pour des visites ou des ateliers ;
- Développer et cibler de nouveaux publics notamment dans le cadre de partenariats, diversifier les partenaires (milieux scolaire, périscolaire, publics empêchés, associatifs...) à intégrer au dispositif de médiation, prospection, fidélisation des publics en lien avec les différents secteurs culturels, touristiques (offices de tourisme, hôtels, socio-économiques [comités d'entreprises...] du territoire) ;
- Former les intervenants, médiateurs et stagiaires aux différentes pratiques de médiation ;
- Participer à l'évaluation des actions menées, notamment par la rédaction de bilans ;
- Participer à la vie du CAPL et de l'association.

Profil et compétences

Connaissances / diplômes

- Formation supérieure, BAC+4 médiation culturelle, histoire de l'art, sciences sociales.
- Connaissances en histoire de la photographie et techniques photographiques appréciées.
- Maîtrise des outils informatiques (suite Adobe et pack Office).
- Bonne maîtrise de l'anglais.
- Permis B.

Savoir-être

- Capacité d'adaptation face à des publics divers.
- Bonne capacité relationnelle.
- Esprit d'équipe développé.

Modalités de la candidature

Les dossiers de candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) sont à adresser à Dominique Paillarse (dompaillarse@laposte.net), président de l'association Arrêt sur images, par courriel **avant le 30 novembre 2024**.

Comme tous les salariés du CAPL, la personne responsable de la médiation culturelle et du développement des publics sera amenée à travailler au moins un week-end par mois (récupéré de préférence la semaine suivante selon planning de l'équipe) et à participer à la vie événementielle de l'établissement (vernissages, événements, conférences, projections de cinéma, festival, etc.).

Date de prise de poste souhaitée : 15 janvier 2025.

Contrat à temps plein 35 h/semaine annualisé. CDI.

Rémunération selon expérience, convention collective ÉCLAT.

Véhicule obligatoire (indemnités kilométriques grille URSSAF).

